

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 avril 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES ET PRÉSIDENTS-DIRECTEURS  
GÉNÉRAUX DES CENTRES INTÉGRÉS ET DES CENTRES INTÉGRÉS  
UNIVERSITAIRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,  
Messieurs,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour les efforts déployés dans les dernières semaines concernant les mesures mises en place dans le réseau et des services sociaux (RSSS) dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

La présente a pour but de vous informer de la possibilité de retraiter certains masques N95 dans les unités de retraitement des dispositifs médicaux. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et d'une pénurie réelle de masques N95, Santé Canada a évalué l'acceptabilité de diverses stratégies de décontamination, en considérant trois critères soit : réduire la charge pathogène, maintenir le rendement des masques N95 et ne présenter aucun danger chimique résiduel.

Présentement, trois compagnies ont reçu l'homologation de Santé Canada en vertu de l'arrêté d'urgence dans le cadre de la présente pandémie pour leur technologie et ont élaboré un protocole à la disposition du RSSS. Les entreprises ayant reçu l'homologation de Santé Canada pour leurs stérilisateurs sont :

- Stryker (Stérizone VP4).
- ASP (Sterrad 100S, NX et 100NX).
- Steris (V-PRO 1plus, V-PRO maX, V-PRO maX2).

Si votre établissement possède l'un de ces équipements, vous pouvez dès maintenant mettre en place le processus de retraitement des masques N95 dans un contexte de pénurie réelle. Conformément à la Loi sur les aliments et drogues, il est de votre obligation de suivre les instructions des fabricants, que vous trouverez en pièces jointes.

... 2

Nous tenons à vous rappeler que cette pratique ne doit être mise en place seulement lorsque toutes les autres stratégies pour contrer la pénurie de masques N95 sont épuisées, car celle-ci n'est pas en accord avec les orientations ministérielles en termes de retraitement du matériel médical à usage unique.

Nous vous rappelons que les services du Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux sont toujours disponibles pour vous accompagner dans vos démarches.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Lucie Opatrny, M.D., M.Sc., MHCM

p. j. 14

c. c. M. Luc Desbiens, MSSS  
M. Yvan Gendron, MSSS  
Mme Patricia Hudson, Institut national de santé publique du Québec  
PDGA des centres intégrés et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux

N/Réf. : 20-AU-00624